

**Département de la Sarthe  
Commune de Conlie**

**Séance du 19 Juin 2019**

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 13 Juin 2019  
Date d'affichage : 20 juin 2019  
Date de transmission : 25 juin 2019

Ordre du jour de la Convocation :

- 1 - DPU - Grande Rue
- 2 - DPU - Route de Sainte Sabine
- 3 - DPU - Rue Jacques Rebour
- 4 - DPU – Rue de Bellevue
- 5 - Vente de la parcelle communale cadastrée C 819
- 6 - Achat de la parcelle cadastrée B 942 « Le Champ de la Claie »
- 7 - Admission Non-Valeur du budget Assainissement
- 8 - Effacement de dettes du budget Assainissement
- 9 - Vente de Foin
- 10 - Demande de subvention au pays de la Haute Sarthe dans le cadre du Contrat-Territoires-Région
- 11 - Demande de subvention au pays de la Haute Sarthe dans le cadre du Contrat-Territoires-Région
- 12 - Choix et Approbation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires (report au prochain CM)

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;

Mmes Nathalie THIEBAUD, Céline NOURY-DESILE, Valérie RADOU, adjoints ;  
M Christian SYBILLE, Mme Patricia TESSIER, M Olivier SEVIN, Mme Marcelle GAINARD, M Roland PROVOST, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M Joachim BELLESSORT ayant donné procuration à Mme Marcelle GAINARD  
M Christian LEMASSON ayant donné procuration à M Christian SYBILLE  
Mme Véronique PEAN ayant donné procuration à M. Joël GARENNE  
Mme Aurélie VIAUD-FORTUN ayant donné procuration à Mme Valérie RADOU

Absents :

MM Jean-Claude BOUGLET, Philippe BOURRELIER, Vital JARRY, Philippe LEBRETON

**Département de la Sarthe  
Commune de Conlie**

**Séance du 19 Juin 2019**

*Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Mans dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage/notification.*

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 31 GRANDE RUE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 29 mai 2019 situé 31 Grande Rue, parcelle cadastrée section AD 156 pour 252 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 2 ROUTE DE SAINTE SABINE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 6 mai 2019 situé 2 Route de Sainte Sabine, parcelle cadastrée section AC 475 pour 1090 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 2 RUE JACQUES REBOUR**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 12 juin 2019 situé 2 Rue Jacques Rebour, parcelle cadastrée section D 368 pour 558 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**Département de la Sarthe  
Commune de Conlie**

**Séance du 19 Juin 2019**

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 10 RUE DE BELLEVUE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 6 mai 2019 situé 10 Rue de Bellevue, parcelle cadastrée section C 1088 pour 894 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE C 819**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu une demande d'achat d'une parcelle faisant partie du domaine communal :

- la parcelle cadastrée C 819, de 39m<sup>2</sup>, située rue des Vanneaux. Cette parcelle jouxte la parcelle cadastrée C782 (rue Ernest Souty) qui appartient au demandeur.

Le maire demande l'avis du conseil municipal sur cette éventuelle cession de terrain.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité:

- autorisent la vente pour au prix de 15€,
- précisent que Maître Barbe, Notaire à Conlie, sera chargée de l'acte notarié,
- chargent le maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donnent délégation de signature dans ce dossier.

**ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE B 942 et B 778 « LE CHAMP DE LA CLAIE »**

VU l'article L2241-1 in fine du Code Général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII qui dispose que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune;

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil ;

**Département de la Sarthe  
Commune de Conlie**

**Séance du 19 Juin 2019**

Considérant qu'à plusieurs reprises lors des précédentes réunions du Conseil Municipal, M Le Maire a abordé le projet de création d'un nouveau parking à la gare (Rue de l'Épinaube) afin de sécuriser le site ;

Ils informent les conseillers municipaux que les propriétaires [REDACTED] ont proposé à la commune d'acquérir une partie des parcelles B 942 pour partie et B 778 entière pour le prix de 13 000 € ajoutant 1 700 € de frais de notaire ainsi que 810 € de frais de bornage soit un total de **15 510€**.

**Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité:**

- **approuvent l'acquisition à l'amiable par la commune de Conlie d'une partie de la parcelle cadastrée B 942 pour partie et B 778 entière Rue de l'Épinaube ; cette parcelle permettre de créer un nouveau parking pour les usagers de la SNCF au prix de 13 000€.**
- **précisent que Maîtres MESLIER-LEMAIRE et LEBRETON, Notaires à Evron, seront chargés de l'acte notarié pour 1700€**
- **précisent que la société Alr&Geo sera chargée du bornage pour 810€ TTC**
- **chargent le maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donnent délégation de signature dans ce dossier.**

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Admet** en non-valeur :

- la liste n° 3541370832 d'un montant total de 1 553.29 € au budget assainissement

Dressée et certifiée par le comptable du Trésor le 13 mai 2019, qui en demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion étant précisé que les poursuites exercées sont sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs.

**BUDGET ASSAINISSEMENT : EFFACEMENT DE DETTES**

Par décision de la commission de surendettement (référence : 000118043752), le président de l'exécution a prononcé un effacement de dettes de 111.60 € au budget assainissement.

**Département de la Sarthe  
Commune de Conlie**

**Séance du 19 Juin 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Prend acte** de l'effacement de dettes.

**VENTE DE FOIN**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la vente de foin collecté en juin 2019 sur le terrain dont la commune est propriétaire (Chemin de Faneu) à Monsieur [REDACTED] résidant à "[REDACTED]" à Conlie.

Fixe à 120€ l'hectare le montant de la vente (soit 502€)

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS DE LA HAUTE SARTHE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITOIRE REGION (CTR)**

Vu le Contrat-Territoire-Région validé en commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire le 23 novembre 2018 et signé le 7 décembre 2018 entre le Conseil régional, le Pays Haute Sarthe et la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS),

Vu le projet :

- Remplacement de luminaires Rue de Cures et Vieux Chemin du Mans.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Eclairage public - Rue de Cures Travaux	43 745,00	Région Eclairage Public	10 000,00	22,86%
		Autofinancement	33 745,00	77,14%
Total	43 745,00	Total	43 745,00	100%

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il convient de délibérer afin de solliciter une aide du Conseil Régional au titre du CTR de la CDC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

Vu le plan de financement prévisionnel :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

**Département de la Sarthe  
Commune de Conlie**

**Séance du 19 Juin 2019**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- De solliciter une subvention de 10 000€ pour le projet de la rénovation de l'éclairage public Rue de Cures et Vieux Chemin du Mans au titre du CTR

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS DE LA HAUTE SARTHE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITOIRE REGION (CTR)**

Vu le Contrat-Territoire-Région validé en commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire le 23 novembre 2018 et signé le 7 décembre 2018 entre le Conseil régional, le Pays Haute Sarthe et la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS),

Vu le projet :

- Création d'un parking à la gare

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il convient de délibérer afin de solliciter une aide du Conseil Régional au titre du CTR de la CDC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

Vu le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Achat de terrain (dont Frais de notaire)	14 700,00	Région Eclairage Public	12 100,00	34,86
Frais de bornage	675,00	Autofinancement	22 609,50	65,14
Travaux	19 334,50			
TOTAL	34 709,50	TOTAL	34 709,50	100,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- De solliciter une subvention De 12 100 euros pour le projet « création d'un parking à la Gare » au titre du CTR

**Département de la Sarthe  
Commune de Conlie**

**Séance du 19 Juin 2019**